

Boigny-sur-Bionne \ Bou \ La Chapelle-Saint-Mesmin \ Chanteau \ Chécy \
Combleux \ Fleury-les-Aubrais \ Ingré \ Mardié \ Marigny-les-Usages \
Olivet \ Orléans \ Ormes \ Saint-Cyr-en-Val \ Saint-Denis-en-Val \
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin \ Saint-Jean-de-Braye \ Saint-Jean-de-la-Ruelle \
Saint-Jean-le-Blanc \ Saint-Pryvé-Saint-Mesmin \ Saran \ Semoy \

n° 46 LA LETTRE
D'INFORMATION
D'ORLÉANS
OCTOBRE 2020 MÉTROPOLE

Orléans Métropole

www.orleans-metropole.fr



2

INTERVIEW

Entretien de rentrée
avec Christophe Chaillou,
Président d'Orléans Métropole

4

ÉCONOMIE

Covid-19 : fonds d'aide
aux entreprises

VÉGÉTAL

Pause dans les jardins
éphémères jusqu'en octobre

Le conseil métropolitain a fait sa rentrée le 24 septembre. L'occasion d'un entretien avec Christophe Chaillou, président d'Orléans Métropole et maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle, pour détailler les enjeux du mandat 2020-2026 et un mode de gouvernance fondé sur "l'équité, la transparence et la responsabilité".

ORLÉANS
MÉTROPOLE



ENTRETIEN DE RENTRÉE AVEC CHRISTOPHE CHAILLOU,
PRÉSIDENT D'ORLÉANS MÉTROPOLÉ ET MAIRE DE SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

**« Une Métropole au service de toutes
les communes et de leurs habitants »**

Vous êtes le premier président d'Orléans Métropole qui ne siège pas dans la ville centre. Qu'est-ce que cela représente pour vous ?

C'est, tout d'abord, selon moi, le symbole de la maturité de notre construction intercommunale, qui n'a cessé de progresser depuis 1964. Le large consensus autour du projet métropolitain s'est traduit par une confiance renforcée entre les communes et a permis de limiter les tensions inhérentes aux processus d'intégration. Je me permets de souligner, par ailleurs, que le maire d'Orléans avait clairement indiqué qu'il n'envisageait pas de cumuler les deux fonctions. Saint-Jean-de-la-Ruelle est une commune fondatrice du Sivom ; ses maires successifs ont toujours soutenu et accompagné la construction intercommunale, qui s'est traduite, sur notre territoire, par de nombreux projets et réalisations, dont la seconde ligne de tramway et le pont de l'Europe. Vous comprendrez donc que cela représente pour cette ville, et en particulier pour moi qui en suis le maire, un immense honneur et que cela implique, dans le même temps, la conscience de devoir agir pour tous les habitants de notre métropole, en liaison étroite avec toutes les communes, et ce, au service de l'intérêt général. La Métropole doit être au service des communes et de leurs habitants.

« Nous devons savoir innover et avancer ensemble au service de nos concitoyens et de notre territoire, en ayant en tête le nécessaire respect de l'équité, de la justice et de la responsabilité. »

Lors de votre investiture, vous avez détaillé un certain nombre de défis à relever. Quelle dynamique souhaitez-vous impulser ?

Nous devons relever un double défi. Un, mobiliser toutes les énergies du territoire – et elles sont nombreuses – pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. La Métropole a d'ores et déjà pris un certain nombre de décisions ces derniers mois grâce à la mobilisation des élus, ainsi qu'aux services métropolitains et communaux. Il conviendra d'en faire rapidement un premier bilan et d'envisager des dispositifs de soutien complémentaires en liaison avec tous les acteurs économiques et sociaux. Nous devons notamment nous mobiliser fortement en faveur de l'emploi, en particulier des plus jeunes, et en soutien à l'économie sociale et solidaire, en veillant à la nécessaire cohésion au sein du territoire. Nous devons également fortement investir dans l'attractivité du territoire et renforcer le positionnement de la Métropole dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Le second défi est celui de la transition écologique, qui doit nous mobiliser. L'ensemble des maires et élus de la Métropole

partagent cette conviction. Compte tenu de ses compétences, la Métropole devra être exemplaire. Cela se traduira par des initiatives fortes au cours de ce mandat. Nos concitoyens devront y être largement associés. Parallèlement, nous devons assurer nos missions essentielles de service public en veillant à la qualité de nos actions et au lien de proximité avec les communes et les citoyens.

« Des projets seront sans doute revus, de nouveaux viendront s'inscrire à notre agenda. »

De quelle manière allez-vous procéder ?

Au-delà de premières mesures d'urgence, nous devons prendre le temps nécessaire, avec les maires et les élus métropolitains, pour définir nos priorités face à ce double défi. Que considèrerait-on comme prioritaire dans ce contexte si particulier ? Nous devons nous appuyer sur le projet métropolitain – qu'il conviendra sans doute d'adapter – en ayant pleinement connaissance des contraintes financières et des engagements de la collectivité. Ce travail de bilan est en cours et viendra nourrir la réflexion collective des élus. Des projets seront sans doute revus, de nouveaux viendront s'inscrire à notre agenda.

Comment envisagez-vous la coopération avec les autres communes ? Et comment souhaitez-vous préserver le lien fort et nécessaire avec la ville centre ?

J'aurai à cœur de rechercher systématiquement le consensus et ce, dans l'esprit de la charte qui nous lie et dans le respect des engagements pris. Le président de la Métropole se doit en effet d'être le garant du pacte fondateur avec toutes les communes quels que soient leur nombre d'habitants et la sensibilité de leurs élus. S'agissant de la relation avec la ville centre, qui joue un rôle majeur sur notre territoire, il va de soi que nous devons être en phase sur les objectifs majeurs. J'ai pleine confiance dans l'engagement et dans l'esprit de responsabilité des élus d'Orléans, comme dans ceux des élus des 21 autres communes !

Le 16 juillet, dans votre discours, vous avez mis en avant l'importance des notions d'équité, de transparence, de responsabilité et d'exemplarité...

Il me semble, en effet, que ces valeurs sont essentielles. Chacun fait le constat que le lien entre les institutions et les citoyens s'est altéré ces dernières années. Les collectivités territoriales et les élus locaux n'échappent pas à ce phénomène, amplifié par la complexité de nos processus de décision, par l'incompréhension, parfois, de nos débats, et ce, dans un contexte de populisme et de démagogie facilité par les réseaux sociaux.

Que chacun prenne ses responsabilités ! Nous, élus, bien sûr, parce que cela constitue l'essence même de notre mission. Nous avons la chance d'avoir une administration métropolitaine et des administrations communales de grande qualité, des agents conscients de leurs responsabilités. Nous devons savoir innover et nous appuyer sur ces talents pour avancer ensemble au service de nos concitoyens et de notre territoire, en veillant au nécessaire respect de l'équité, de la transparence et de la responsabilité. Maintenant, mettons-nous au travail ! ■

Le conseil métropolitain, pour la mandature 2020-2026, compte 89 élus représentant les 22 communes de la métropole. Aux côtés de Christophe Chaillou, président d'Orléans Métropole et maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle, siègent 20 vice-présidents, ainsi que 7 conseillers et membres du bureau, délégués à une ou plusieurs compétences de la Métropole.
>> Suivez l'actualité d'Orléans Métropole sur Internet, orleans-metropole.fr, et sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Instagram).



DISPARITION DE NICOLAS BONNEAU, « défenseur inconditionnel et exigeant des valeurs de la République »

Maire de La Chapelle-Saint-Mesmin et vice président d'Orléans Métropole en charge du Développement et de l'Économie numériques, Nicolas Bonneau

est décédé à l'âge de 53 ans, des suites d'un accident vasculaire cérébral. « Il était un défenseur inconditionnel et exigeant des valeurs de la République et des communes, souligne Christophe Chaillou, président d'Orléans Métropole. Il était également un homme de dialogue ouvert aux autres, et il a apporté un soutien constant à la construction intercommunale en s'engageant activement à chaque étape de notre cheminement commun. Il était heureux de l'évolution de la Métropole et avait de nombreux projets. » Des hommages sont venus saluer la mémoire et l'engagement de Nicolas Bonneau, notamment le 4 septembre, en présence de nombreux Chapellois, et le 24 septembre, par les conseillers et collègues d'Orléans Métropole.



© ALLIANCE - STOCKADOBEL.COM

ÉCONOMIE

Covid-19 : fonds d'aide aux entreprises

Pour soutenir les petites entreprises (restauration, artisanat, tourisme, événementiel, insertion...) dans un contexte marqué par la crise sanitaire et qui reste très incertain, Orléans Métropole a créé un fonds d'aide « post Covid-19 ». Abondé également par le Département du Loiret au titre de la solidarité territoriale, ce fonds mobilise 600 000 €.

Cette subvention est destinée à répondre aux besoins d'investissement et de trésorerie des entreprises qui ne comptent pas plus de 20 salariés et dont le chiffre d'affaires est de moins d'un million d'euros. Les montants des aides sont, en investissement, au minimum de 500 € avec un plafond de 3 500 €, et, en trésorerie, d'un minimum de 500 € avec un plafond de 2 500 €.

À partir de justificatifs des dépenses et d'attestations, le montage des dossiers se fait en priorité sur une plateforme

d'enregistrement dédiée, accessible sur orleans-metropole.fr (rubrique: fonds de soutien aux petites entreprises). Les demandeurs peuvent être accompagnés par le service du développement commercial d'Orléans Métropole (02 38 79 25 73). Afin de permettre un traitement dans les meilleurs délais, un comité d'attribution des aides se réunit tous les huit jours pour examiner les demandes et attribuer les subventions. Celles-ci seront versées en une seule fois.

>>> À noter: Orléans Métropole contribue également au fonds Renaissance Centre - Val de Loire, créé pour soutenir les entreprises de moins de 20 salariés. Cette aide, financée par la Banque des territoires, la Région et les intercommunalités volontaires, se présente comme une avance remboursable, sans intérêt ni garantie.

+ d'infos: <https://www.centre-valde Loire.fr/covid-19-fonds-renaissance>

VÉGÉTAL

Pause dans les jardins éphémères

Le savoir-faire horticole local s'expose à travers onze jardins éphémères, visibles jusqu'au 31 octobre en différents lieux et places d'Orléans. Ce concours, lancé par Orléans Métropole, réunit des paysagistes et des producteurs de végétaux qui, par équipes, ont composé des tableaux sur le thème « jardins du futur ». On peut les découvrir au cours de balades libres grâce aux panneaux d'information sur site ou sous forme interactive en téléchargeant l'application Destination Orléans.

>>> N'hésitez pas à partager vos photos des jardins éphémères sur Instagram (#jardinsephemeresOrleans2020) et à participer au concours du jardin « coup de cœur » sur orleans-metropole.fr (tirage au sort des lots offerts par les créateurs de jardins).



© JEAN PUYO

PROCHAIN CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Jeudi 22 octobre 2020, à 18h

(lieu précisé ultérieurement sur orleans-metropole.fr)

VÉLOS : TOUS EN SELLE!

Pour accompagner le développement de la pratique du vélo sur son territoire, Orléans Métropole propose des stands d'aide

« à la remise en selle » :

- réparation gratuite de vélos et conseils avec l'association 1TerreActions, place du Martroi (Orléans), tous les vendredis jusqu'au 30 octobre, de 9h à 14h30,
- ateliers de perfectionnement sur la pratique du vélo en ville (Code de la route, bonnes pratiques en zone 30, usage des couloirs partagés...), avec la régie de quartier Respire. Départ place du Martroi (Orléans), tous les lundis jusqu'à fin octobre, de 14h à 16h. Uniquement sur inscription auprès de Respire : 02 38 25 99 66 ou veloecole@respire.org



© JÉRÔME GRELET

PARC DE LOIRE : REPRIS DES TRAVAUX À L'ÎLE CHARLEMAGNE

Après une courte interruption estivale, la réhabilitation du plan d'eau de l'île Charlemagne, conduite par Orléans Métropole dans le cadre du projet de Parc de Loire, a repris. Il s'agit de terminer les travaux de roselière, sur les bords du plan d'eau, et les plantations, ainsi que l'ouvrage d'entrée de crue. Pour mémoire, les roselières ont vocation à épurer spontanément et en continu l'eau, grâce à la filtration, ou phytoépuration par les plantes. Elles permettent également de renforcer les berges, de diversifier les habitats des animaux et de valoriser les paysages. Au sud du plan d'eau, a démarré la requalification de la plage. L'accès aux aires de jeux et au Léo Parc se fait via la passerelle de la base de loisirs.



© GERMAIN FOURNIER

